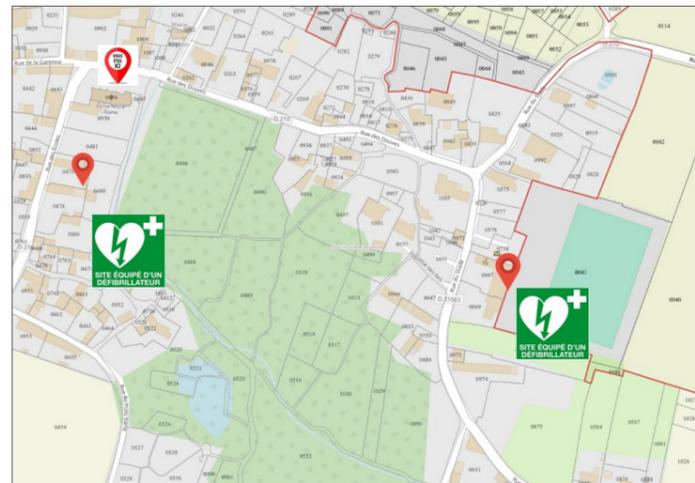


AMÉLIORATION DE LA SIGNALISATION

Où trouver les défibrillateurs ?

Désormais, la commune est équipée de 2 défibrillateurs automatisés externes (DAE) comme nous l'avons précisé dans le précédent bulletin. Ils sont à la disposition de chacun en cas de besoin sur le mur de la salle des fêtes (côté stade) et sous le préau du café associatif (rue des écoles). L'utilisation d'un défibrillateur n'est pas complexe : dès sa mise en marche, une voix vous guide pour faire les bons gestes. Suivez les consignes qui vous sont données.



Pour vous aider à trouver rapidement ces défibrillateurs, des petits panneaux verts ont été mis en place récemment. Vous trouverez également un plan sur le panneau d'affichage de la place de l'église.

Un nouveau panneau pour Germon !

La direction Germon est désormais indiquée dans les deux sens de circulation sur la D 120 (route d'Usseau) par l'ajout d'un nouveau panneau.



Les toilettes publiques ? Suivez le panneau

La commune possède des toilettes publiques mais elles sont peu connues car leur emplacement n'était pas indiqué jusqu'à présent. Cet oubli est maintenant réparé. De nouveaux panneaux installés dans la rue des Écoles permettent, en cas d'envie pressante, d'aller dit-on là où « même le roi va seul » !



AGENDA

- 14 juillet : Fête Nationale, apéritif dinatoire offert par la commune sur réservation.
- 16—17 septembre : Journées Européennes du Patrimoine. Exposition à la salle des fêtes « Trésors des archives communales ».
- 23 septembre : concert de l'Orchestre Symphonique des Vals de Saintonge (OSVS) dans l'église.
- 30 septembre : inauguration du sentier « Mireille l'Abeille ».



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Le travail important de l'équipe municipale en début d'année a consisté à valider les comptes administratifs de l'année écoulée et établir le budget primitif pour l'année 2023. Elle a également défini une feuille de route jusqu'à la fin du mandat qui s'articule autour de trois axes :

- L'entretien des infrastructures existantes et leur adaptation,
- L'amélioration du cadre de vie,
- Favoriser l'accueil dans la commune.

Le budget présenté et voté au conseil du 4 avril a été élaboré en fonction de ces objectifs.



Au niveau du fonctionnement, nous avons prévu des dépenses supérieures à celles de 2022 pour tenir compte de trois éléments : l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie, une prévision d'augmentation de la masse salariale car nous avons un emploi aidé dont la prise en charge par l'État risque d'être remise en cause à l'automne, la prise en compte de travaux supplémentaires d'entretien de voirie.

Quant à l'investissement, son montant de 204 000 € va permettre de conforter la sécurité contre l'incendie, la sécurité sur les voies communales, d'améliorer le parc des matériels communaux et de prolonger notre engagement en faveur de la biodiversité. Par ailleurs, un permis d'aménager est en cours d'élaboration pour proposer des terrains à bâtir afin d'accueillir de nouveaux habitants.

Enfin, la remise du diagnostic de voirie commandé par la municipalité au début de 2023 montre un besoin de travaux qui va nécessiter un budget important de plus de 300 000 €. Le conseil a donc décidé d'étaler ces travaux sur trois ans pour refaire l'ensemble des rues des hameaux et du bourg. Les voies destinées à supporter plutôt un trafic agricole seront prises en considération ultérieurement.

De plus, le conseil veut augmenter les produits de services (loyers ...) afin de conforter les finances communales et préserver nos capacités d'investissement.

Le conseil continue comme chaque année de soutenir activement les associations locales qui participent à l'animation de notre commune, avec un montant global de subventions de 3 800 €.

L'été arrivant, les services météorologiques, face au réchauffement climatique commencent à nous reparler de canicule pour les jours à venir. Nous savons que dans ces conditions extrêmes les personnes les plus faibles sont vulnérables. Soyons vigilants et solidaires envers nos voisins et nos proches pour déceler le plus tôt possible des situations à risque.

Je vous souhaite de bonnes vacances et un bel été.

Jacques TROUVAT

LA MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h30 / 13h00-17h00
Mercredi : 8h30-12h30 / 13h00-17h00
Vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-16h00

Contact

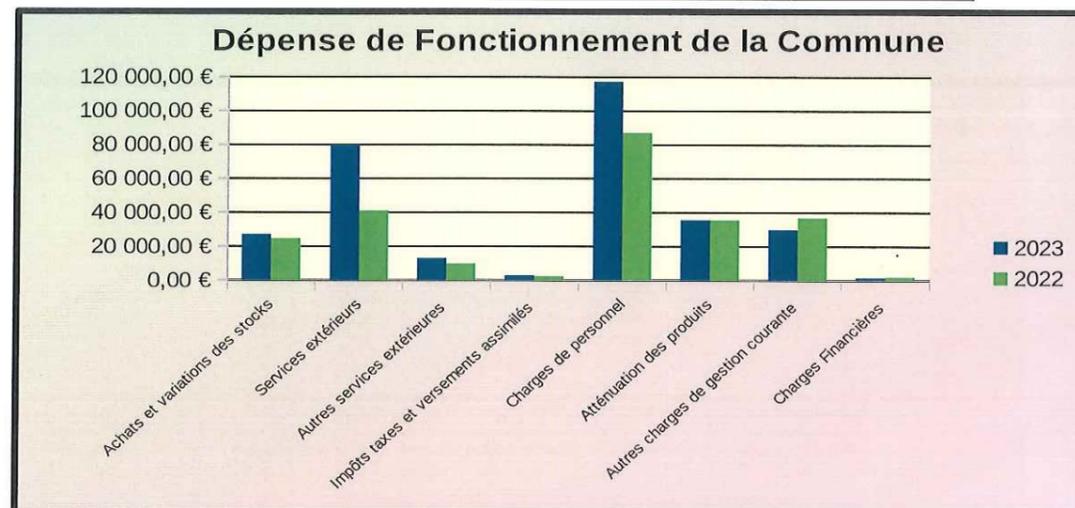
Tél : 05 46 24 62 74
E-mail : mairie.doeuil@wanadoo.fr
Site : www.doeuil-sur-le-mignon.fr

Adresse

11, rue du stade
17330 Doeuil-sur-le-Mignon

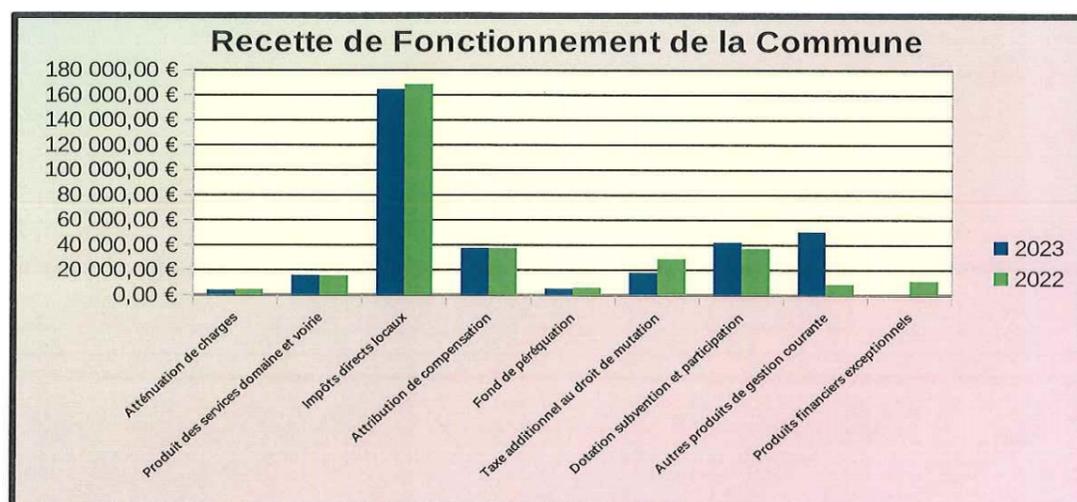
Dépense de Fonctionnement de la Commune Comparatif entre réalisé 2022 et prévisionnel 2023

	2023	2022
Achats et variations des stocks	27 107,77 €	24 643,43 €
Services extérieurs	80 000,00 €	41 214,65 €
Autres services extérieurs	13 000,00 €	9 876,89 €
Impôts taxes et versements assimilés	3 000,00 €	2 435,00 €
Charges de personnel	117 205,20 €	87 043,61 €
Atténuation des produits	35 680,00 €	35 680,00 €
Autres charges de gestion courante	30 000,00 €	36 887,22 €
Charges Financières	1 534,20 €	2 091,49 €
Total	307 527,17 €	239 872,29 €



Recette de Fonctionnement de la Commune Comparatif entre réalisé 2022 et prévisionnel 2023

	2023	2022
Atténuation de charges	4 000,00 €	4 670,24 €
Produit des services domaine et voirie	15 905,00 €	15 513,72 €
Impôts directs locaux	165 000,00 €	168 842,00 €
Attribution de compensation	37 729,00 €	37 729,00 €
Fond de péréquation	5 000,00 €	5 786,00 €
Taxe additionnel au droit de mutation	18 000,00 €	29 000,94 €
Dotations subvention et participation	42 217,43 €	37 508,33 €
Autres produits de gestion courante	50 610,00 €	8 706,54 €
Produits financiers exceptionnels	1,27 €	11 361,33 €
Total	338 462,70 €	319 118,10 €



Sentier de Mireille l'abeille

Le sentier pédagogique sur la biodiversité à Doeuil annoncé par M. le maire au cours de la cérémonie des vœux en janvier est devenu une réalité. Les 31 mai et 1^{er} juin, une petite équipe de bénévoles (Étienne Labruyère et Benoît Forgeard, employés communaux) a procédé à la mise en place des panneaux tout au long du parcours de 4,3 km.

C'est le fruit d'un travail coordonné par la mairie de Doeuil, entamé en 2022 en collaboration avec les communes de Villeneuve-la-Comtesse, Saint-Séverin-sur-Boutonne et l'association Nature Environnement 17 qui en a conçu le contenu pédagogique. Les supports des panneaux sont dus au remarquable travail de Gérard et Tony Cardineau et l'impression a été confiée à l'atelier Déco Graphic de Beauvoir-sur-Niort. Ce programme a bénéficié d'un cofinancement des trois communes, de la région Nouvelle-Aquitaine et de la Fondation Vinci-Autoroutes.

Ce parcours porte aujourd'hui le nom de « Sentier de Mireille l'Abeille » et devrait attirer un public familial, des randonneurs et des écoliers qui trouveront là un excellent moyen de mieux connaître la faune et la flore de notre campagne. Le parcours sera inauguré officiellement le samedi 30 septembre mais vous pouvez d'ores et déjà en profiter !



Le rucher communal : 1 an déjà !

Le rucher communal vient de passer le cap de sa première année. Quel bilan jusqu'à présent ?

Trois ruches avaient été installées au mois de mai 2022 (2 ruches pleines et une ruche vide), arrivées trop tard pour profiter de la floraison du colza. En revanche, en octobre, une première récolte a été faite (cf. bulletin précédent). Au sortir de l'hiver les abeilles ont montré une belle vitalité.

Un printemps chaud au moment de la floraison du colza a provoqué l'essaimage d'une ruche le dimanche 16 avril. Un mois plus tard, le vendredi 12 mai, c'est déroulée la récolte du miel de printemps et son extraction le soir même dans la salle des fêtes en présence du public. 10 kg ont été extraits dans les ruches de Saint-Séverin et 20 kg dans celles de la commune. Les enfants présents sont repartis avec leur petit pot de miel, les adultes ont pu acquérir une partie de la récolte qui a été mise en vente sur place, quant au reste le Moulin à café s'en est chargé.

Un 3^{ème} essaim est venu compléter le rucher communal. Il s'agissait d'un essaim récupéré par Marie TOUTOUS au collège de Loulay. Prochain rendez-vous à la rentrée pour la récolte du miel d'été !

Plantation de haies

La municipalité poursuit ses actions en faveur de la biodiversité. Le conseil municipal a donné son accord pour la plantation de haies en bordure de parcelles communales situées rue des Aires, dans le cadre du programme « Entretien et Valorisation de l'Arbre » (EVA 17). Ce programme est destiné à conforter et restaurer les paysages ruraux ; il est financé par le département et la Chambre d'agriculture. Depuis sa création en 2000, il a permis la plantation de 590 km de haies partout en Charente-Maritime.

Le contrat d'engagement avec le département a été signé le 13 juin pour la plantation d'une haie d'une longueur de 200 mètres.



Dans le cadre de l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB), en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, 18 nichoirs à abeilles ont été posés dans la commune. Ils servent d'indicateur de suivi de la biodiversité sur notre territoire.

LUTTER CONTRE LES INCENDIES

Le SCEDI, ça vous dit quelque chose ?



Le schéma communal extérieur de défense contre l'incendie (SCEDI) est un document communal obligatoire qui caractérise le risque incendie dans la commune et définit les moyens mis à disposition des pompiers pour protéger les constructions. Toute construction doit être couverte par un point d'eau (citerne, poteau incendie ou point d'aspiration) situé à moins de 500 mètres. C'est une prescription indispensable pour la validation d'un permis de construire ou d'un certificat d'urbanisme. Les constructions rentrant dans le champ des installations classées (exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances pour la sécurité ou la santé des riverains) doivent subvenir elles-mêmes à la mise en place de moyens incendie.

Le SCEDI établit la liste des points d'eau existant dans la commune et leur disponibilité. Il définit également les investissements nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire communal. En ce qui concerne Doeuil des citernes seront installées cette année et en 2024 :

Lieu	Citerne	Mise en place
Les Connillières	60 m ³	En cours
La Coudre	120 m ³	En cours
La Brousse	60 m ³	2024
Germon	60 m ³	2024
La Prise	120 m ³	2024
La Crignolée	60 m ³	2024



Les employés municipaux réalisent les plateformes et la RESE installe les citernes. Le site est ensuite clôturé.

L'installation des citernes

Pour limiter les coûts d'installation de ces réserves incendie, le conseil a proposé à certains propriétaires de positionner sur leur terrain ces citernes en signant une convention d'occupation des sols d'une durée de 10 ans. La mairie remercie les propriétaires qui ont été dans leur grande majorité favorables à cette démarche.

Une convention a déjà été signée avec l'EARL VEAUX GIRARD qui autorise l'utilisation de sa citerne et son intégration dans le SCEDI. Elle permet ainsi de couvrir le secteur du Moulin de Doeuil et des Audiers. Le conseil remercie M. Mehdi GIRARD d'avoir accepté cette convention pour servir l'intérêt général.

Prévention des incendies

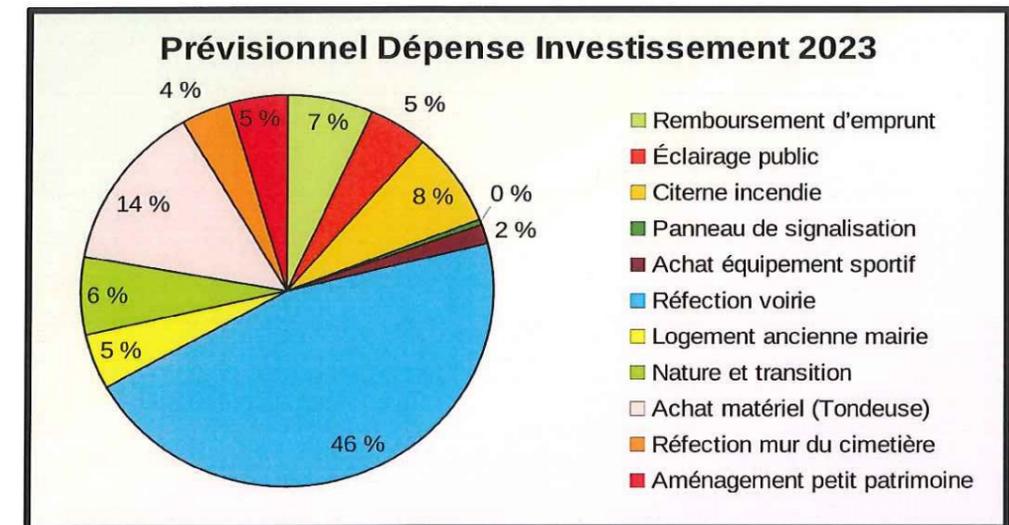
La mairie vous rappelle que la première lutte contre l'incendie commence avec la PRÉVENTION :

- Attention aux mégots,
- Attention aux bouteilles de verre dont le fond fait loupe,
- Pensez au débroussaillage,
- Prenez des précautions lorsque vous faites des barbecues.



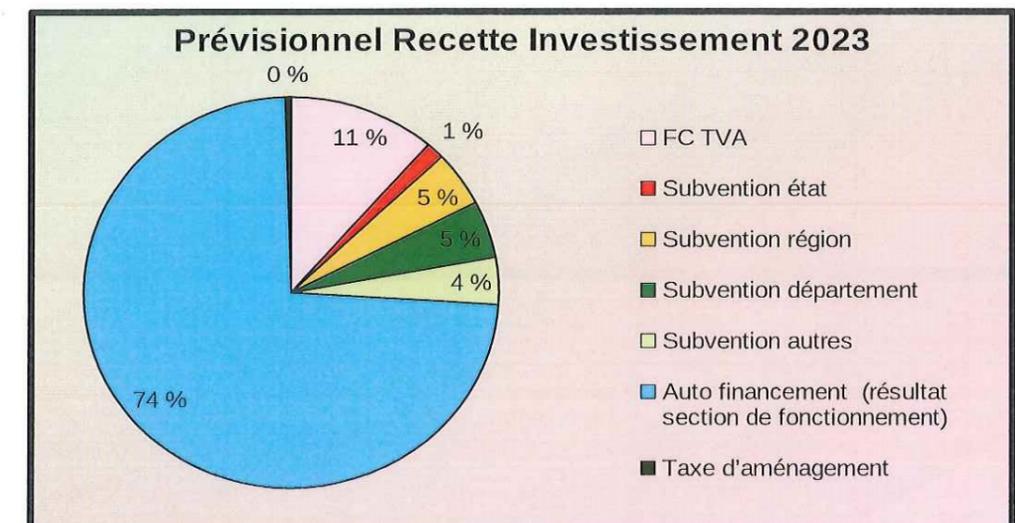
Prévisionnel Dépense Investissement 2023

Remboursement d'emprunt	14 741,55 €
Éclairage public	10 000,00 €
Citerne incendie	17 000,00 €
Panneau de signalisation	1 000,00 €
Achat équipement sportif	3 500,00 €
Réfection voirie	100 000,00 €
Logement ancienne mairie	10 000,00 €
Nature et transition	14 000,00 €
Achat matériel (Tondeuse)	30 000,00 €
Réfection mur du cimetière	8 500,00 €
Aménagement petit patrimoine	10 000,00 €
Total	218 741,55 €



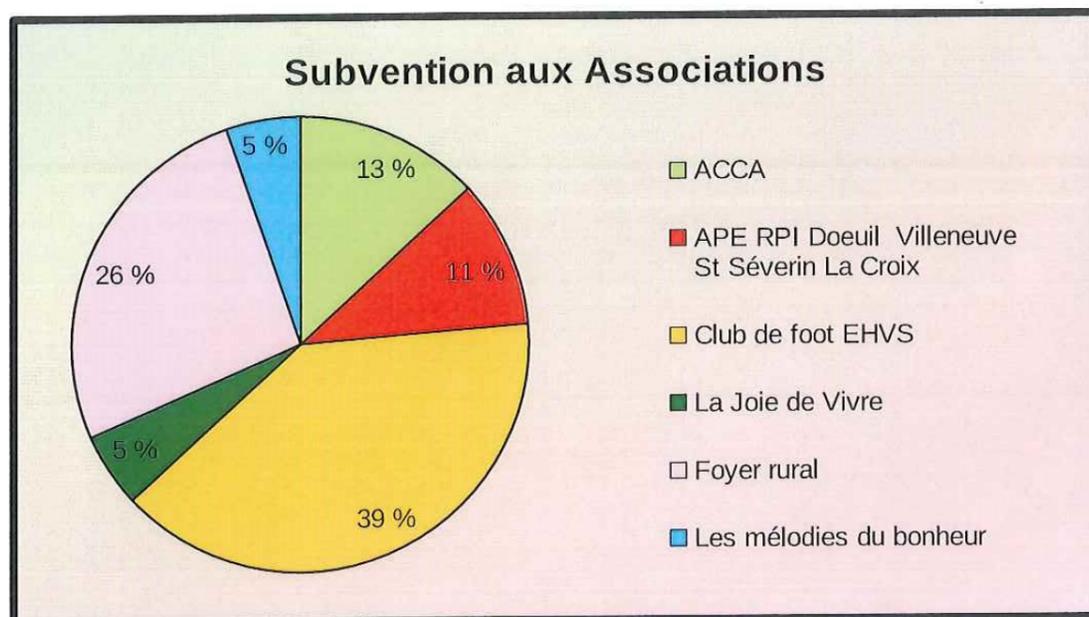
Prévisionnel Recette Investissement 2023

FC TVA	25 000,00 €
Subvention état	3 092,97 €
Subvention région	10 000,00 €
Subvention département	10 346,00 €
Subvention autres	8 430,00 €
Auto financement (résultat section de fonctionnement)	160 872,58 €
Taxe d'aménagement	1 000,00 €
Total	218 741,55 €



Subvention aux Associations

ACCA	500,00 €
APE RPI Doeuil Villeneuve St Séverin La Croix	400,00 €
Club de foot EHVS	1 500,00 €
La Joie de Vivre	200,00 €
Foyer rural	1 000,00 €
Les mélodies du bonheur	200,00 €
Total	3 800,00 €



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Ce lundi 8 mai 2023, la commémoration du 78ème anniversaire de la victoire de 1945 a été célébrée dignement dans notre commune. Les habitants s'étaient réunis devant la mairie puis, en cortège, derrière le maire, tous se sont dirigés vers le monument aux morts. Après la lecture du message du ministre des armées Sébastien Lecornu, M. le maire a déposé une gerbe au pied du monument. À l'appel nominatif des soldats de la commune morts pour la France dans ce conflit, des enfants ont porté un petit bouquet de fleurs sur les marches du monument. Une minute de silence a été observée pour rendre hommage à toutes les victimes de la guerre puis une Marseillaise entonnée par les participants a clôturé la cérémonie. Dans la salle des fêtes, un pot de l'amitié a permis de prolonger ce moment sur une note moins grave.



Le monument aux morts a fait peau neuve en juin ! Monsieur Gérald BOURBONNAIS de la société BMS a offert de nettoyer notre monument pour lui redonner un peu d'éclat. Le conseil municipal le remercie vivement.

LE GRAND CHANTIER DE LA RÉFECTION DE LA VOIRIE

Axe majeur de l'action communale, la réfection de la voirie va débuter au second semestre de cette année et se poursuivre jusqu'en 2025. Ce chantier constitue une priorité et la commune va y consacrer un investissement très important :

En 2023

- Puits Jacquet : aménagement de voirie et gestion des eaux de pluie.
- Les Connillières : reprofilage des routes et gestion des eaux de pluie.

REFECTION DU REVÊTEMENT :

- Route de Germon, route de Thorigny, rue des Rivières, rue du Chemin bas, rue de Caunay.

RÉPARATION DE VOIE AU POINT-A-TEMPS AUTOMATIQUE (PATA = émulation de bitume + gravillons) :

- Route de Saint-Étienne, rue des Aires, rue du Puits barré, rue de la Martine, rue des Balladins, rue des Forges, rue du Moulin.

DÉBERNAGE (remise en état des bords de la route et nettoyage des fossés) :

- 10,4 km de débernage au total,
- Route de Thorigny, route de Germon, route la Prise—Germon.

En 2024

- La Coudre : travaux d'inversion de profil de chaussée pour la canalisation des eaux de pluie.
- Le Moulin de Doeuil : de la rue des Audiers au Chemin de Bel-Air, rue des Champs Beaux, rue du Moulin, rue des Forges,
- La Brousse,
- Entretien au PATA et du débernage.

En 2025

- Les Fontaines : travaux d'inversion de profil de chaussée pour la canalisation des eaux de pluie.
- Chemin de la Vergne, rue de l'Ager, rue du Moulin, rue des Balladins, rue des Viviers,
- Entretien au PATA et du débernage.

LA BANQUE ALIMENTAIRE

De plus en plus de personnes éprouvent des difficultés face à l'augmentation du coût de la vie. Si vous êtes parmi elles, la Banque alimentaire peut vous aider. Cette association distribue des produits alimentaires contre une modique participation de 2 € par personne. Pour en bénéficier, il suffit de remplir un dossier en mairie. Une fois complété, vous serez appelé par un membre de l'association qui vous indiquera les dates et horaires des distributions. Elles se déroulent à Loulay, tous les 15 jours, à côté du gymnase. Que vous traversiez une période difficile ou non, cette association est là pour vous soutenir. N'hésitez pas à en profiter.

